

Consultation publique sur le contrôle des circulaires

Mémoire déposé par Stéphane Chalmeau

J'écris aujourd'hui d'abord en tant que citoyen mobilisé et engagé dans la lutte aux changements climatiques, comme 500 000 de mes concitoyens qui ont marché vendredi 27 septembre 2019 dans les rues de Montréal. J'écris également en tant que chargé de cours à HEC Montréal et ayant mené des recherches doctorales sur les liens entre économie et écologie, et qui trouve aberrant que la société privée Publisac puisse distribuer 900 000 sacs publicitaires en papier et en plastique par semaine à Montréal¹ et 3,5 millions de sacs par semaine au Québec². Cela représente environ 500 tonnes de déchets papiers et plastique par semaine à Montréal seulement.

Pour ces raisons j'apporte mon appui aux recommandations suivantes :

1. Amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résidant l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu.
2. Faire remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage moins dommageable pour l'environnement qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé.
3. Appliquer fermement l'amende prévue quand une infraction est commise.

J'espère que la ville de Montréal saisira cette opportunité de légiférer en cohérence avec ses aspirations écologiques.

Cordialement

Stéphane Chalmeau

¹ « Autocollants pas de circulaires », Ville en vert / Éco-quartier, 2019. Consulté le 22 août 2019.

² Publisac : Kit média, TC Transcontinental, 2018 -2019, p. 2. Consulté le 07 octobre 2019